

Compte rendu de la réunion sur la standardisation des données d'exemplaire figurant dans une puce RFID

tenue au cours du congrès de l'ABF le 19 juin 2005
avec évocation complémentaire des besoins d'évolution de la *Recommandation 995*

Participants :

Fournisseurs de puces RFID :

3M : Pascal Lerideau

Ident : Frédéric Hauser

Nedap : Kees Payens

Fournisseurs de SIGB :

AFI : Jean Gaimard

Agate : Michel Entzmann

CDIP (Androsace) François Lerebourg

AID (Orphée) : Gérard Rouchès

Geac : Céline Curabet

GFI : François Collin

Opsys : Jacques Burnichon

Sirsi (MultiLIS, Unicorn) : Christian Négrel

Représentants d'associations de bibliothécaires :

ABF : Gilles Eboli

ADBBDP : Dominique Lahary

FULBI : Jean-Paul Gaschignard

Bibliothécaires :

Juliette Bruel, Médiathèque Aurillac

Aline Girard-Billon, Ville de Paris

Odile Grandet, BIU Paris 4 Sorbonne

Hélène James Hauton, Médiathèque Pontault-Combault

Jacques Sauteron, BU Saint-Quentin-en-Yvelines

Objectif de la réunion

Il est énoncé dans le tract d'invitation à cette réunion, qui a été organisée de façon impromptue suite à des discussions intervenues sur le salon entre bibliothécaires et fournisseurs :

L'ABF, l'ADBBDP et la FULBI invitent les fournisseurs de logiciels de gestion de bibliothèque et les fournisseurs de puces RFID à une réunion sur le thème de la standardisation des données contenues dans les puces RFID.

Il semble utile de réfléchir ensemble à une solution qui permette de lire des puces RFID appartenant à des bibliothèques différentes. En effet, dans le cadre des réseaux départementaux et intercommunaux, les bibliothèques sont amenées à échanger entre elles des documents qu'elles prêtent ensuite à leurs usagers et les usagers peuvent être autorisés à restituer des documents qu'ils ont empruntés ailleurs.

Constats

- Les données figurant dans les puces RFID identifiant les documents peuvent varier dans leur contenu et leur position.
- Il existe un besoin d'identification des bibliothèques dans le cas de plus en plus fréquent de circulation de documents entre bibliothèques et entre sites (réseaux départementaux, intercommunaux ou universitaires par exemple)
- Des standards existent ou émergent aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Scandinavie, dont on pourrait s'inspirer en France.

Éléments de réflexion

- La cote semble peu indiquée comme moyen d'identification étant donnée sa variabilité.
- Le standard adopté en France doit impérativement comprendre au moins les éléments suivants :
code à barres, numéro d'identification de la bibliothèque possédant le document
- La zone pour le code à barres doit pouvoir contenir les codes les plus longs utilisés en France, soit 14 chiffres

- Diverses solutions à débattre sont envisageables pour le numéro d'identification de la bibliothèque : RBCCN, numéros INSEE des communes, numéros que la Sofia (organisme de gestion collective chargé notamment de la collecte et de la répartition du droit de prêt) attribuera bientôt.

Décisions

- Une réunion d'une demi-journée sera convoquée par les associations de bibliothécaire, si possible fin septembre ou début octobre, à la Bibliothèque Buffon à Paris.
- D'ici là la documentation sur les standards existants ou émergeant et sur les systèmes possibles d'identification des bibliothèques sera réunie et diffusée.

Décision complémentaire sur la *Recommandation 995*

(ne concerne pas les fournisseurs de RFID)

- Une évolution de la Recommandation 995 pour l'échange de données d'exemplaires peut être souhaitée pour aider à la circulation de documents au sein de réseaux comportant plusieurs systèmes de gestion, tels que les réseaux intercommunaux.
- Une réunion d'une demi-journée sur cette question (et d'autres éventuelles concernant la *Recommandation 995*) pourrait avoir lieu le même jour que la réunion sur la RFID.

Compte rendu établi par Jean-Paul Gaschignard (FULBI) et Dominique Lahary (ADBBDP)